

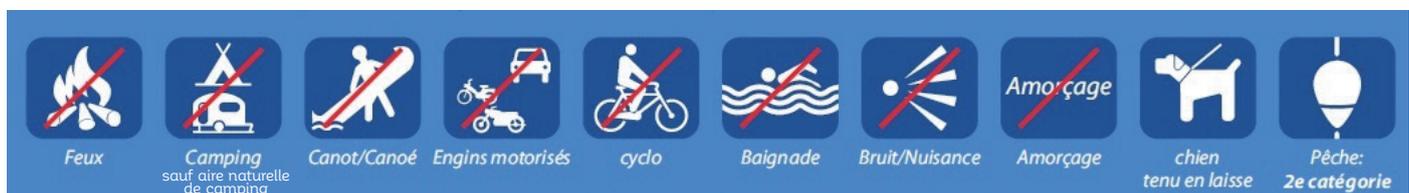


LAC DU CÉBRON : 2016, LE TEMPS DE LA VIDANGE



RÈGLEMENTATION

» Rappel de l'arrêté de Biotope



» Lors de la vidange du lac à partir du 22/08



Pêche interdite



Les activités nautiques interdites

Accès interdit



- Dans l'ensemble des zones normalement inondées (cuvette du lac).
- Dans les zones envasées.
- Dans les zones de chantier matérialisées par des rubans d'avertissement, des barrières ou des clôtures.
- Dans les zones interdites de l'arrêté de Biotope.

**Pour votre sécurité et la protection du site,
merci de respecter les consignes.**

